

Paris, le 1er octobre 2009

Objet : VISA FISCAL

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Notre syndicat s'est fortement mobilisé sur le sujet du visa fiscal, car nous y avons vu un risque important pour la pérennité de nos cabinets et la clarté de notre relation avec nos clients.

Cette action a été relayée par la nouvelle équipe du Conseil supérieur de l'Ordre ; le 8 juillet dernier les élus ont voté à l'unanimité la signature d'un protocole d'accord avec les fédérations d'organismes de gestion. Des textes réglementaires vont très prochainement nous apporter des précisions, et devraient reprendre très largement le contenu de cet accord.

Il n'empêche que chacun s'interroge : faut-il s'engager ou pas dans la délivrance du visa fiscal ? Dans le but de vous aider à prendre votre décision en toute connaissance et en toute sérénité, nous vous adressons un argumentaire dans lequel nous avons recensé les principales raisons qui militent en faveur du non exercice de cette nouvelle mission et de la poursuite de notre relation avec les OGA loyaux à la profession.

Nous restons à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner.

Veuillez agréer, Chère Consoeur, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments dévoués et cordiaux.



Philippe ARRAOU  
Président